

COMMUNE DE MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

L'année 2018 a généré un excédent de fonctionnement de 53 436.52 €.

Avec la reprise du résultat antérieur de 312 914.65 € et la part affectée à l'investissement, le résultat cumulé s'élève à 366 351.17 €.

DEPENSES

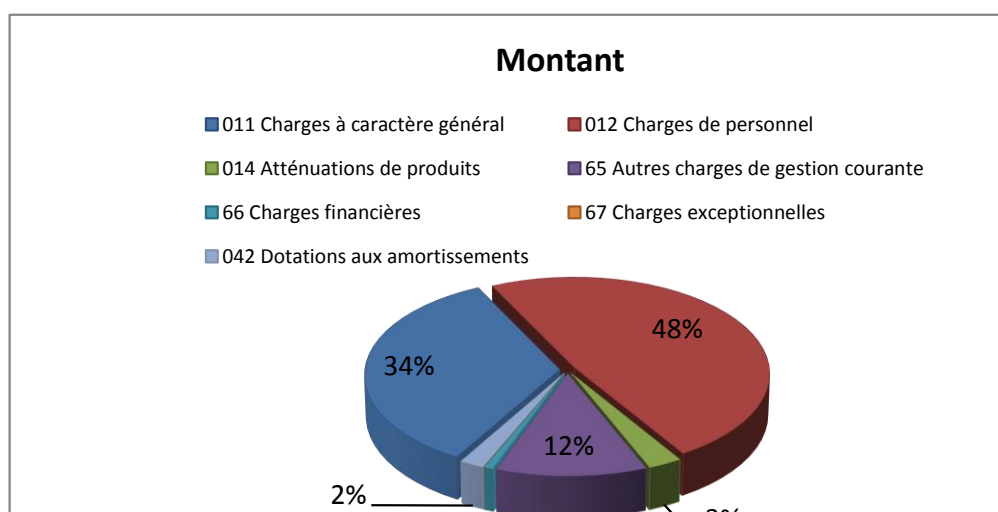
Les dépenses de fonctionnement ont légèrement diminué par rapport à celles de 2017 passant de 443 000.95 € contre 451 433.90 € en 2017, soit une diminution de 8 432.95 €.

Il faut noter que :

- Les charges de personnel titulaire ont diminué de 19 695.50 €. Le point d'indice des fonctionnaires n'a pas augmenté au 1^{er} février 2018. Il faut noter qu'un agent titulaire a perçu un salaire en demi-traitement durant toute l'année 2018 et un autre de janvier à septembre.
- Les charges de personnel non titulaire ont augmenté de 19 695.50 € du fait du recrutement de 2 agents en remplacement des agents titulaires en congé maladie.
- Les charges à caractère général ont très légèrement augmenté (148 013.84 € en 2017 et 152 238.42 € en 2018).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2018

CHAPITRE	CA 2018
011 Charges à caractère général	152 238.42 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	214 618.41 €
014 Atténuations de produits	11 825.00 €
65 Autres charges de gestion courante	52 403.87 €
66 Charges financières	3 228.47 €
67 Charges exceptionnelles	150.00 €
042 Dotations aux amortissements	8 536.78 €
TOTAL	443 000.10 €



RECETTES

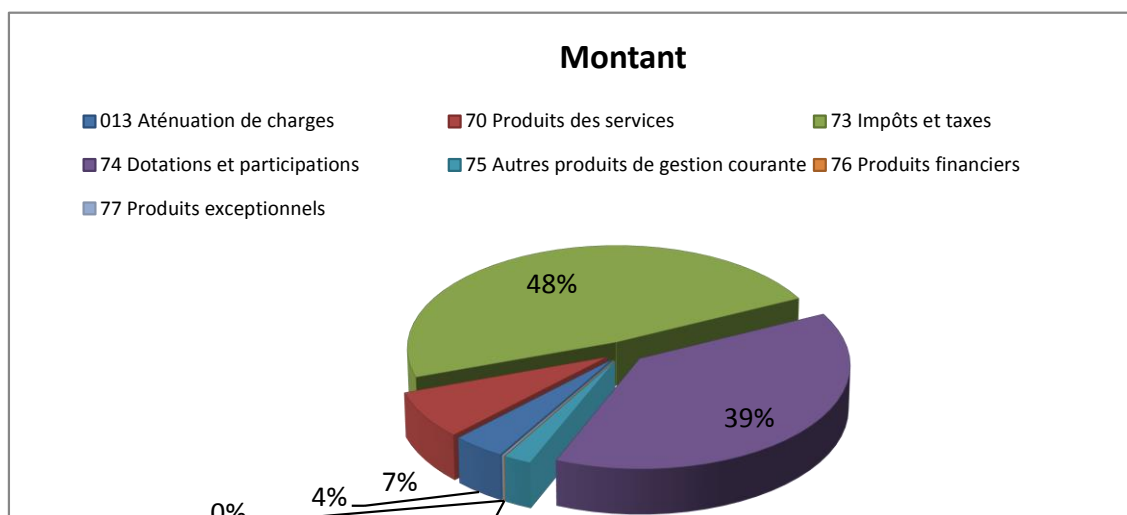
Les recettes ont légèrement diminué par rapport à celles de 2017 passant de 508 256.79 € à 496 437.47 € soit une diminution de 11 819.30 €.

Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Dotation Globale de Fonctionnement : de 112 115.00 € à 106 728.00 €, soit - 5 387.00 €
- Recettes fiscales sont en très légère augmentation : de 232 783.00 € à 239 221.00 €, soit + 6 438.00 €
- Produits des services : de 34 597.20 € à 36 287.70 €, soit + 1 690.50 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2018

CHAPITRE	CA 2018
013 – Atténuations de charges	19 391.78 €
70 – Produits des services	36 287.70 €
73 – Impôts et taxes	239 221.00 €
74 – Dotations et participations	190 926.39 €
75 – Autres produits de gestion courante	10 125.74 €
76 – Produits financiers	14.03 €
77 – Produits exceptionnels	470.83 €
TOTAL	496 437.47 €



II – Section d'investissement

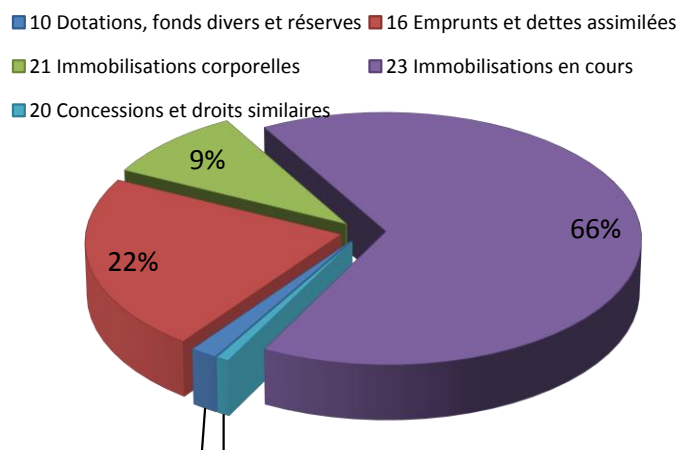
DEPENSES

Les dépenses d'investissement ont augmenté et sont passées de 132 222.95 € à 165 266,87 €, soit une augmentation de 33 043.92 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2018

Chapitre	CA 2018
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 755.17 €
16 Emprunts et dettes assimilées	23 893.04 €
20 Concessions et droits similaires	818.74 €
21 Immobilisations corporelles	10103.06 €
23 Immobilisations en cours	70 490.67 €
TOTAL	107 060.68 €

Montant



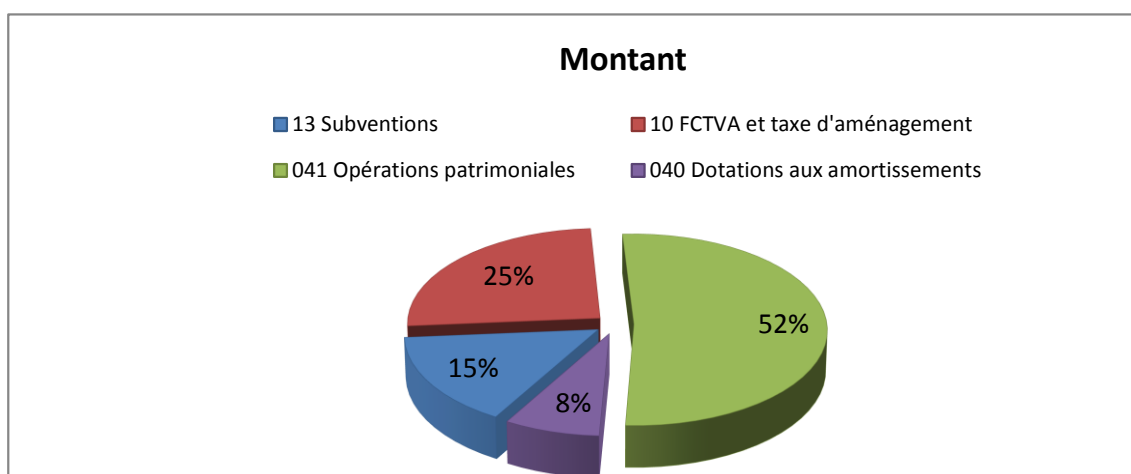
RECETTES

Les recettes d'investissement ont fortement diminué et sont passées de 191 991.31 € à 112 652.72 €, soit une diminution de 79 338.59 € :

- Le FCTVA : 15 817.26 € en 2017 et 14 457.98 € en 2018 - le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2018

Chapitre	CA 2018
13 Subventions	17 313.23 €
10 FCTVA et taxe d'aménagement	28 596.52 €
040 Dotations aux amortissements	8 536.78 €
041 Opérations patrimoniales	58 206.19 €
TOTAL	112 652.72 €



BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL

I – Section de fonctionnement

L'année 2018 a généré un excédent de 0.95 €.

II – Section d'investissement

L'année 2018 a généré un excédent de 12 240.57 €. Avec un résultat antérieur de 86 845.97 €, le résultat cumulé est donc excédentaire de 99 087.49 €.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Maulévrier Sainte Gertrude, le 4 avril 2019

Le Maire Adjoint,
Marthe FLORENTIN